



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix huit, le vendredi sept décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Nathalie ROGER, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agnès BRENIER à Mme Jeanne DUCLOUX
M. Philippe CLERY-MELIN à Mme Nicole BALMARY
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Jean-Marie MBELO à M. Thierry CANIVET
Monsieur Yann FRANCOISE à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Mariemke de ZUTTERE
Mme Evelyne HORNAERT
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Brigitte LIDOME

N° 0362/2018

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Marché 2018-091 - Fourniture et pose de clôtures, portails et portillons pour la ville de Vernon - autorisation de signature

La commune de Vernon a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour la fourniture et pose de clôtures, portails et portillons.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes émis au fur et à mesure des besoins en application des dispositions de l'article 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots car l'exécution des prestations pourrait être rendue techniquement difficile, financièrement plus coûteuse.

Il s'agit d'un accord cadre de fournitures avec pose ; les prestations ne se prêtent pas à l'alotissement, les entreprises ayant l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne réalisation du chantier.

Le dossier de consultation ne comporte ni option, ni variante.

L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2019 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2019. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Par conséquent, la date butoir du présent accord-cadre est fixée au 31 décembre 2022.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à publication et mis en ligne sur le site de la Ville via la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr le 9 novembre 2018 et publié au BOAMP du 13 novembre 2018 (avis n° 18- 157320) et au JOUE n°2018/S 218-498637 du 13 novembre 2018.

La date limite de remise des offres est fixée au 17 décembre 2018 à 16h00.

Les plis reçus à ces dates et heures, seront ouverts le 18 décembre 2018 à 09h30.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation des prestations	10.0
2.2-Qualité des produits proposés	10.0
2.3-Qualité de la méthodologie proposée	5.0
2.4-Garantie(s) proposée(s)	5.0
3-Délai d'exécution pour la rédaction des devis	10.0

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre, mono-attributaires, avec émission de bons de commande en application de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cet accord-cadre est passé avec minimum et maximum.



Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Minimum € HT / an	Maximum € HT / an
6 000,00 €	150 000,00 €

Les montants seront identiques chaque année.

L'analyse des offres qui sera réalisée permettra de procéder au classement des offres recevables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n°2018/091 « Fourniture et pose de clôtures, portails et portillons pour la ville de Vernon » avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres dans les limites annuelles suivantes :

Minimum € HT / an	Maximum € HT / an
6 000,00 €	150 000,00 €

Finances

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).